

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 5

Artikel: Péril numéro un : pollution des eaux

Autor: Muret, Colette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voies de liaison aux routes à grande circulation; les moyens de transports collectifs; l'équipement scolaire: gymnase, écoles professionnelles, etc., cela en fonction également de l'est vaudois; l'équipement sportif (englobant tous les sports et terrains de compétition, d'entraînement); l'équipement touristique.

Ces diverses études, dont il faudrait élaborer la synthèse, permettraient déjà aux communes, dans une certaine

mesure, de réserver l'avenir non plus seulement en fonction de besoins strictement communaux mais bien régionaux par l'adoption de plans d'alignement, la mise en réserve de terrains ou toute autre mesure susceptible de faciliter l'organisation future d'une agglomération importante. Au terme de ce rapport, la Municipalité demanda au Conseil d'en prendre acte.

«Feuille d'Avis de Lausanne.»

Péril numéro un: Pollution des eaux

La Suisse déçante. La Suisse ne se reconnaît plus dans le miroir où elle contempla si longtemps ses vertus traditionnelles. Intégrité, efficacité, salubrité, tout cela est remis en cause parce que notre pays s'est écarté de ses destinées élémentaires, parce qu'il n'a pas hésité à violenter cette nature qui reste le milieu vital d'où l'homme tire sa raison d'être. Au lieu de s'efforcer de demeurer, dans la mesure du possible, le Parc national de l'Europe, la Suisse s'est mise sans discernement à l'heure de la technique. La «rentabilité» est devenue son mot d'ordre. Elle fait «rendre» ses terrains, ses lacs, ses rivières, elle équipe ses montagnes pour les rendre rentables. Cela a réussi dans une certaine mesure. La Suisse est aujourd'hui le pays le plus confortable d'Europe. Il n'est plus le plus beau, ni le plus calme, ni le plus sûr. Parce que la nature se venge toujours lorsqu'on la brime et aussi parce que l'intendance n'a pas suivi...

Ainsi le Valais est désormais le paradis des remontées mécaniques, l'Eldorado des skieurs. Mais ses sources sont souillées par les grands travaux, mais les ruisseaux sont captés n'importe comment pour amener l'eau nécessaire dans les stations gonflées artificiellement, mais le chlore fait défaut sans que l'on s'en préoccupe.

Dans le canton de Vaud, pour prendre l'exemple qui nous est le plus proche, la construction a pris un essor gigantesque, l'autoroute surgit du sol, des centres industriels se créent de plus en plus nombreux. Mais le Léman est devenu un cloaque et trop souvent les rivières souillées «rendent» leurs poissons le ventre en l'air, asphyxiés par les substances toxiques qui s'y déversent.

Le problème de la pollution de l'eau est ainsi devenu parmi tant d'autres questions urgentes, le problème numéro un, puisqu'il menace la santé publique et qu'il corrompt le milieu naturel où l'homme retrempe ses énergies.

Comment se présente la situation chez nous, quelles sont les armes dont nous disposons? C'est ce que nous allons tenter de définir avec l'aide des spécialistes que nous avons interrogés.

Une enquête de Colette Muret

Il faudrait toujours écouter les pêcheurs. Encore proches

de la nature, ils prennent le temps de réfléchir et ils savent des choses dont nous n'avons plus aucune idée. Il y a plusieurs années que les pêcheurs s'alarment de l'état des rivières victimes successivement de graves pollutions. On se souvient que l'été dernier des milliers de truites, brûlées par le carbolinéum versé dans le collecteur communal, flottaient sur la Venoge. Conséquence secondaire mais d'importance: les hérons affamés avaient dévoré les truitelles des canaux d'élevage. Certes, ce n'était pas la première fois que des rivières souffraient du voisinage des fabriques. Il y a vingt ans, le Rhône était bleu sur plusieurs kilomètres au long de Martigny. C'était, disait-on, le seul endroit où l'on pouvait pêcher directement des truites au bleu... Depuis lors, l'usine responsable a fait ce qu'il fallait pour écarter le danger de pollution.

Mais le jour où un pêcheur du lac à Préverenges trouva au bout de sa ligne une carpe, il sut que le mal dépassait tout ce que l'on avait pu imaginer jusqu'alors. Les carpes en effet ne subsistent que dans des milieux fangeux à l'extrême, elles ne se plaisent que dans une vase épaisse et nauséabonde.

Au lieu de stations d'épuration... des piscines

Un lac aussi pollué, où viennent se baigner en été des centaines de milliers de personnes, constitue indéniablement un bouillon de culture pour les épidémies, un danger pour la santé publique. Mais là encore, le problème a été pris par le mauvais bout. Loin de combattre directement les causes du mal, on a préféré s'attaquer à ses effets. Et, suprême paradoxe, au lieu de construire directement des stations d'épuration, on a édifié, à grands coups de millions, des piscines au bord de lacs et de rivières que l'on aurait pu maintenir sains et utiles à moins de frais. Ce n'est qu'en 1955 qu'un article constitutionnel prévoyant la construction obligatoire de stations d'épuration a été voté dans le canton de Vaud. La loi d'application, qui date de 1958, prescrit que les communes de plus de 1500 habitants doivent être équipées de stations collectives d'épuration au plus tard à fin 1963, le délai des autres communes étant prorogé jusqu'à 1968.

Or, il apparaît aujourd'hui, à quelques mois de la fin du délai imparti aux grandes communes, que de trop nombreuses municipalités n'ont pas assimilé l'importance du problème et la nécessité impérieuse de faire vite. Le tableau ci-après, qui nous a été aimablement communiqué par le Service cantonal des eaux, en témoigne éloquemment. Sur les trente-cinq communes vaudoises qui comptent aujourd'hui plus de 1500 habitants, deux, Yverdon et Nyon, sont en ordre avec la loi. Quelques communes ont mis sur pied des projets d'assez longue haleine. Onze n'ont rien entrepris. On ne peut vraiment pas dire qu'il y ait eu excès de zèle dans un domaine qui exigerait justement que l'on batte des records de vitesse pour rattraper le temps perdu.

Cette inertie devant un problème vital montre que la question est avant tout d'ordre psychologique. Les communes, en effet, sont toujours disposées à entreprendre des travaux rentables. Elles ne montrent aucun entrain à construire une station d'épuration qui coûte cher – alors même qu'elle bénéficie de l'aide du canton et de la Confédération – et dont la rentabilité, certaine puisqu'elle profite à la collectivité, est néanmoins lointaine. Or, même si les faits démontrent de plus en plus que ce qui est immédiatement rentable n'est pas toujours excellent, la notion de rentabilité indirecte n'entre pas aisément dans les esprits. C'est l'occasion de rappeler ici la réponse de ce médecin qui préconisait l'achat de terrains pour une place de jeux et à qui l'on objectait que l'opération n'était pas rentable: «Un terrain de jeux, riposta-t-il, est aussi rentable que l'église et le cimetière...»

Les stations d'épuration vaudoises au 1^{er} avril 1963

1. EN MARCHÉ

Yverdon. – Pour 12 500 habitants, épuration physique et biologique des eaux usées avec déversement de celles-ci au Buron puis au lac de Neuchâtel.

Corcelles-sur-Concise. – Pour environ 250 habitants, épuration mécanique par fosse Emscher, déversement au lac de Neuchâtel.

2. EN CONSTRUCTION

Nyon. – Pour 12 000 habitants, épuration physique et biologique avec déversement au lac Léman, mise en service à la fin de l'année 1962.

Allaman. – Pour 500 habitants, station physique et biologique avec déversement au lac Léman, vient d'être mise en service.

Vaulion. – Pour 600 habitants, épuration mécanique par fosse Emscher, déversement au Nozon, va prochainement être mise en service.

Lausanne. – Pour une première tranche de 110 000 habitants; épuration physique et biologique, déversement au lac Léman, mise en service pour 1964 de la partie mécanique, si possible de la partie biologique également.

3. A L'ÉTAT DE PROJET

Vevey – Montreux. – Avec toutes les communes d'amont de Corsier à Veytaux, deux stations d'épuration physique et biologique pour un total de 90 000 habitants, déversement au lac Léman.

Lausanne. – Avec toutes les communes d'amont entre Saint-Sulpice et Pully y compris; suite immédiate à la première tranche pour au total 340 000 habitants.

Rolle. – Pour 6000 habitants, station physique et biologique avec déversement au lac Léman.

Coppet. – Avec Commugny, station physique et biologique pour 3000 habitants, avec déversement au lac Léman.

Bex. – Pour 7000 habitants, station physique en première étape avec déversement au Rhône.

Payerne. – Pour 17 500 habitants, station physique et biologique avec déversement à la Broye.

Le Chenit. – Pour 10 000 habitants, station physique et biologique traitant les eaux usées du Brassus, du Sentier et de l'Orient, avec déversement à l'Orbe.

Château-d'Œx. – Pour 3000 habitants, station d'épuration mécanique en première étape, avec déversement à la Sarine.

Rougemont. – Pour 1300 habitants, station d'épuration physique en première étape et biologique par la suite, avec déversement à la Sarine.

Leysin. – Pour 7000 habitants, station d'épuration physique et biologique avec déversement dans la Grande-Eau par l'intermédiaire d'un petit torrent.

Des dérogations difficiles à admettre

On voit donc que, si la surveillance des eaux potables dans le canton de Vaud est très au point – grâce avant tout à l'activité de l'inspecteur cantonal des eaux, le D^r Eric Bossey – l'épuration des eaux usées souffre d'un grand retard. Du moins s'est-on mis à la tâche et l'on peut légitimement espérer que dans cinq ans un pas décisif aura été fait. Mais cette situation intermédiaire suscite des inconvénients dont les moindres ne sont pas les dérogations accordées lors de la construction d'immeubles dits de proportions «modestes» et dont les propriétaires, pour autant qu'ils versent une certaine somme en faveur de la future centrale d'épuration, reçoivent l'autorisation de ne pas construire de fosses septiques. On ne saurait incriminer cette disposition transitoire dans son ensemble, chaque cas étant traité pour son compte. Il y a néanmoins des dérogations difficiles à admettre. Tel par exemple ce motel de 110 lits qui se construit dans une localité des bords du lac et dont les eaux usées se déverseront telles quelles dans... les pieds des baigneurs. Du point de vue médical, c'est une hérésie, les constructions sans fosses septiques ne pouvant s'admettre qu'au moment où fonctionne la station d'épuration.

D'autre part, il est certain que les périmètres de protection qui devraient entourer les installations d'épuration s'amenuisent de plus en plus parce que l'on en fait des terrains à vendre et... à bâtir.

Traiter les eaux usées, mieux: capter les sources, respecter les périmètres de protection, voilà les impératifs auxquels chacun devrait se soumettre s'il veut sauvegarder sa santé. Puisse le danger sans cesse grandissant emporter les convictions. Car demain il sera trop tard.

Colette Muret
«Gazette de Lausanne»